

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté fixant les communes les plus peuplées de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

LE PRÉFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour le recueil des soutiens des électeurs aux propositions de loi n°1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris présentées en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

**Article 2** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2015, modifié le 26 juin 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton ou les circonscriptions administratives équivalentes dans le département de l'Oise, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

**Article 3** : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Beauvais, le - 6 JUIN 2019



Louis LE FRANC

PRÉFET DE L'OISE

Annexe à l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 fixant les communes les plus peuplées de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

<b>Code commune</b>	<b>Commune</b>
60057	Beauvais
60141	Chantilly
60143	Chaumont-en-Vexin
60157	Clermont
60159	Compiègne
60175	Creil
60176	Crépy-en-Valois
60223	Estrées-Saint-Denis
60286	Grandvilliers
60395	Méru
60414	Montataire
60439	Mouy
60446	Nanteuil-le-Haudouin
60463	Nogent-sur-Oise
60471	Noyon
60509	Pont-Sainte-Maxence
60581	Saint-Just-en-Chaussée
60612	Senlis
60636	Thourotte